



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 117869

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la généralisation des cas d'anorexie pré-pubère. Selon les experts, les symptômes ressemblent beaucoup à ceux des adolescents, et les cas d'anorexie précoce (5 à 10 ans) augmentent. Si ce type de maladie a toujours existé, le danger consiste en ce que les cas infantiles, jusque là toujours exceptionnels, le deviennent moins... Comme toute pathologie, une meilleure reconnaissance peut augmenter le nombre de cas relevés. Aussi il lui demande ce qu'elle pense de cette situation, et précisément si elle ne trouverait pas opportun de mener une enquête en population générale, puisque les données en milieu hospitalier ne suffisent pas.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117869

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9722

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)